

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CONSEIL D'ADMIN DE GARDERIE COOPÉRATIVE DE ROGERSVILLE LTÉE	Numéro de permis 2011072	Date d'inspection Le 24 septembre 2019	
Nom de l'établissement Garderie Coopérative de Rogersville		Numéro de téléphone (506) 623-8069	
Adresse Unité 2 65 rue De L'École Rogersville NB E4Y 1V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Vanessa Giberson		Titre du poste Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La garderie est conforme selon la loi et le règlement sur les services à la petite enfance. Permis recommandé pour une autre année.
Ratio est conforme lors de la visite.
Parc extérieur pour la halte est présentement sous construction, les enfants n'ont pas accès.

original signé par
Vanessa Giberson

24 septembre 2019

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date